Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 033-213303738-20250613-DELIB_2025_14-DE

Saint Antoine Sur L'Isle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB_2025_14
Classification 7.10

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ, le TREIZE JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 JUIN 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Jean-Jacques FUNK Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Jackie BRUNEL - Edith NAUZE , Conseillers Municipaux

EXCUSÉE : Nicole DUFOSSÉ (pouvoir à P.PEYRIDIEUX)

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : MODALITÉS D'ACCUEIL A LA GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'accueil à la garderie scolaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir la gratuité de la garderie pour les élèves scolarisés à Saint Antoine sur l'Isle dont les parents travaillent et aux élèves scolarisés à Porchères pour les fratries.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 16 juin 2025

La Secrétaire de Séance,

NAUZE

Edith NAUZE

MAIRIE de SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE 33 (Gironde)

Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT